



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Formation relative à l'accouchement à domicile pour les deuxièmes intervenants

Objet : Fournir une orientation et une formation axée sur les mises en situation aux deuxièmes intervenants qui assisteront aux accouchements à domicile avec les sages-femmes inscrites.

Une sage-femme inscrite auprès du Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick (COSFNB) offrira cette formation aux professionnels de la santé qui présentent une demande à titre de deuxième intervenant, conformément à la politique du COSFNB.

Après avoir obtenu leur approbation, les deuxièmes intervenants devront suivre une formation d'appoint tous les trois (3) ans, en assistant à une séance d'une demi-journée portant sur les compétences pratiques.

Conditions préalables

- 1) Manifester au registraire du COSFNB son intérêt à devenir un deuxième intervenant.
- 2) Lire les documents ci-dessous pour se préparer à la formation :

Politiques du COSFNB

Politique relative au modèle de soins des sages-femmes du Nouveau-Brunswick

Politique relative au deuxième intervenant

Énoncé de principe du COSFNB

Énoncé de principe sur l'accouchement à domicile

Lignes directrices du COSFNB

Lignes directrices sur le transport d'urgence à l'hôpital d'une cliente lors d'un accouchement à domicile

Lignes directrices sur l'équipement pour l'accouchement à domicile

Lignes directrices sur la consultation, le partage des soins primaires et le transfert des soins dans l'exercice de la profession de sage-femme



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Formation relative à l'accouchement à domicile pour les deuxièmes intervenants

Plan de cours

Introduction

Mot de bienvenue, présentation des objectifs et activité brise-glace. **Au sujet de la profession de sages-femmes**

- La réglementation de la profession de sage-femme au Nouveau-Brunswick
- La formation d'une sage-femme au Canada
- Les avantages des soins offerts par les sages-femmes
- Le Conseil de l'Ordre des sages-femmes du Nouveau-Brunswick
- Le modèle de soins des sages-femmes, présentation de :
 - *Politique relative au modèle de soins des sages-femmes du Nouveau-Brunswick*
 - *Énoncé de principe sur l'accouchement à domicile*
 - *Lignes directrices sur la consultation, le partage des soins primaires et le transfert des soins dans l'exercice de la profession de sage-femme*
- Le Fredericton Midwifery Center

Rôles, fonctions et responsabilités des deuxièmes intervenants

- Présentation de la *Politique relative au deuxième intervenant*
- Se familiariser avec l'équipement utilisé pour l'accouchement à domicile et de son organisation
- Se familiariser avec les tâches administratives (Réseau de santé Horizon et dossier de la cliente)
- Logistiques du deuxième intervenant
 - Attentes par rapport à la disponibilité
 - Assurance-responsabilité
 - Rémunération des services
 - Mesures de sécurité pour les soins en milieu communautaire
 - Matériel à apporter
 - Communication avant, pendant et après l'accouchement

Pause du midi (1 heure)



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Formation relative à l'accouchement à domicile pour les deuxièmes intervenants

Formation relative aux compétences en situation d'urgence (apprentissage pratique)

1. Prise en charge des situations d'urgence, y compris le traitement, la stabilisation, l'évaluation et le transfert.

2. Chaque condition ci-dessous englobera les éléments suivants : définition, fréquence, prévention, dépistage, prise en charge et **mise en situation**.

- Prise en charge des situations d'urgence
- Hémorragie post-partum
- Hémorragie intrapartum et antépartum
- Fréquence cardiaque fœtale anormale
- Présentation anormale et prolapsus du cordon ombilical
- Dystocie des épaules
- Situation d'urgence liée à la présentation par le siège
- Situation d'urgence liée à l'accouchement de jumeaux
- Anaphylaxie

Évaluation des participants

- a) **Court examen écrit** – le contenu englobe la connaissance et la compréhension du rôle du deuxième intervenant, la communication avec les services d'urgence et les protocoles relatifs au transfert urgent et non urgent. Il faut obtenir une note de quatre-vingts pour cent (80 %) pour réussir l'examen.
- b) **Mise en situation de l'examen clinique objectif structuré (ECOS)** – le formateur remplira une liste de vérification pour chaque participant, confirmant la réussite de la procédure de soins liée à l'assistance lors d'une situation d'urgence. La liste de vérification portera sur les réponses appropriées suite aux instructions de la sage-femme,



Midwifery Council of New Brunswick

**Conseil de l'Ordre des sages-femmes
du Nouveau-Brunswick**

Formation relative à l'accouchement à domicile pour les deuxièmes intervenants

la gestion de l'équipement, les compétences en situation d'urgence et la réponse à toutes questions posées dans le cadre de la mise en situation.

Récapitulation

Questions et réponses , évaluation de la formation, fin de la séance